

Loi « Sécurité globale », coup de poignard aux libertés.

C'est donc dans le cadre d'une procédure accélérée que la proposition de loi relative à la « sécurité globale » est examinée par l'assemblée nationale depuis mardi. Cette proposition de loi, présentée par les députés de la majorité s'inscrit, comme les recours à l'état d'urgence, dans la démarche sécuritaire des nombreuses réformes de ces dernières années.

Ce texte contient de nombreuses atteintes aux droits de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits, c'est l'avis de la défenseure des droits, publié le 5 novembre.

Ce texte représente une nouvelle remise en cause de la liberté de manifester.

L'utilisation de drones et de caméras permettant la reconnaissance faciale des militant-e-s constitue un outil supplémentaire de surveillance généralisée.

Il ne s'agit en aucun cas de protéger la population, mais bel et bien à faciliter la répression des manifestant-e-s, de faciliter le passage et l'utilisation des gaz, des grenades et de la force brute.

Ce texte est une atteinte à la liberté d'informer.

La liberté de la presse est également remise en cause avec la création d'un nouveau délit qui condamne la diffusion d'images d'agent-e-s des forces de l'ordre.

Le nécessaire contrôle démocratique des « forces de sécurité » publiques est incompatible avec cette atteinte inacceptable à la liberté d'informer.

Ce texte met en œuvre la privatisation de la sécurité publique.

Ce texte habilite des entreprises de sécurité privée à exercer des missions de service public. De même que les polices municipales se voient dotées de prérogatives importantes qui relèvent des missions de l'état.

Cet ensemble de disposition concourt à un processus de privatisation qui remet en cause les principes d'égalité.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme le droit inaliénable à la sûreté qui protège les citoyen-ne-s de l'arbitraire de l'état et l'immunise contre les arrestations ou les emprisonnements arbitraires.

La vision que veut imposer le gouvernement aujourd'hui, au moyen de cette loi est précisément le contraire !

Le gouvernement veut aller vite et spolier les français du débat essentiel au vu de tels enjeux.

Pour défendre la liberté de manifester, la liberté d'informer et exiger des services publics garantissant l'ensemble de nos libertés,

Rendez-vous samedi 21 novembre à 14h30 place des droits de l'homme, à Paris (Trocadéro).

Montreuil, le 20/11/2020